

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Dépenses d'investissement 2025

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
D/21	245 786.83 €	0	245 786.83 €
TOTAL			245 786.83

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées 245 786.83 * 25% = 61 446.71 €

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget 2026, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 61 446.71 €, répartis de la façon suivante :

AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_031-DE
Reçu le 16/12/2025

Chapitre/Article	Libellé	Montant
2131	Bâtiments Publics	10 000 €
2132	Bâtiments Privés	8 440 €
2135	Installations générales, agencement, aménagement	12 000 €
2151	Réseaux de voirie	30 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
TOTAL		61 440 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme



Le Maire,
Laurent GENTES
Laurent Gentes

AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_031-DE
 Reçu le 16/12/2025